

SCCR/47/2

Original : anglais

date : 1er octobre 2025

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Quarante‑septième session**

**Genève, 1er – 5 décembre 2025**

Accréditation d’organisations non gouvernementales

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les annexes du présent document contiennent des informations relatives à des organisations non gouvernementales ayant demandé le statut d’observateur pour les sessions du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR), conformément au règlement intérieur dudit comité (voir le paragraphe 10 du document SCCR/1/2).
2. *Le SCCR est invité à approuver la représentation aux sessions du comité des organisations non gouvernementales indiquées dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

## Organisations non gouvernementales ayant demandé à être représentées en qualité d’observatrices aux sessions du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR)

*Centre pour la protection du droit d’auteur (CCPC)*

Le Centre pour la protection du droit d’auteur (CCPC) a été créé en 1998. En tant qu’organisme national chargé de la protection du droit d’auteur et des services connexes, le CCPC s’engage à servir d’organisme national d’enregistrement du droit d’auteur, guidé par la recherche universitaire, soutenu par des technologies de pointe et doté de services de qualité. Le CCPC est notamment de la seule institution en Chine chargée de l’enregistrement des droits d’auteur sur les logiciels et des nantissements des droits d’auteur. À ce jour, il a traité plus de 20 millions d’enregistrements de droits d’auteur. Ces dernières années, le CCPC s’est activement engagé dans des échanges internationaux et dans la coopération internationale avec des organisations liées au droit d’auteur à travers le monde.

Il entretient des partenariats étroits avec des institutions universitaires et des organisations du secteur privé dans les domaines de l’édition, des logiciels, de la musique, de l’audiovisuel, des jeux vidéo et autres, en collaborant à l’enregistrement des droits d’auteur, à l’octroi de licences, à la protection des droits d’auteur, ainsi qu’à la recherche universitaire sur les œuvres numériques, les produits de données numériques et les questions d’IA liées aux droits d’auteur. Le CCPC s’intéresse de près aux questions examinées par le SCCR, en particulier le droit d’auteur dans l’environnement numérique ainsi que les questions liées à l’IA et au droit d’auteur. Le CCPC souhaiterait participer activement aux discussions sur ce sujet et partager ses pratiques et ses données d’expérience avec les autres parties prenantes.

*Coordonnées complètes*

M. Sun Baolin, directeur général

No. 6 Building, No. 9 Yard, Auto Museum West Road

Beijing

République populaire de Chine

Tél. : +86 10 84195439

Mél. : intl@ccopyright.com

Site Web : <https://www.ccopyright.com/>

[L’annexe II suit]

*European Composer and Songwriter Alliance (ECSA)*

L’European Composer and Songwriter Alliance (ECSA) représente plus de 30 000 compositeurs et auteurs‑compositeurs professionnels répartis dans 57 organisations membres dans 28 pays. L’ECSA a pour mission de défendre et de promouvoir les droits des compositeurs et des auteurs‑compositeurs dans le but d’améliorer leurs conditions sociales et économiques, ainsi que leur liberté artistique. Fondée en 2007 et basée à Bruxelles, l’ECSA est composée de trois comités : l’APCOE (musique populaire), l’ECF (art et musique classique) et la FFACE (musique de film et audiovisuelle).

L’ECSA est membre des comités consultatifs du Consortium l’OMPI pour les créateurs et de la plateforme Creators Learn Intellectual Property (CLIP), une plateforme numérique de sensibilisation aux droits des créateurs régie par le Consortium de l’OMPI pour les créateurs et cofondée avec la Music Rights Awareness Foundation (MRAF). Grâce à son rôle au sein du comité consultatif, l’ECSA a activement contribué à la création et au lancement de la plateforme CLIP.

*Coordonnées complètes*

M. Marc du Moulin, secrétaire général

Rue du Prince Royal 85‑87, 1

050 Ixelles

Belgique

Tél. : +32 (0) 2 290 92 52

Mél. : marc.dumoulin@composeralliance.org

Site Web : <https://composeralliance.org/>

[L’annexe III suit]

*Global Audiovisual Alliance (GAVA)*

La Global Audiovisual Alliance (GAVA) rassemble des organisations qui gèrent les droits des artistes interprètes ou exécutants de l’audiovisuel dans plusieurs pays. Créée dans le but commun de protéger et de promouvoir ces droits, la GAVA s’attaque aux défis en constante évolution auxquels sont confrontés les artistes interprètes ou exécutants dans le secteur dynamique de l’audiovisuel. En favorisant la collaboration entre ses membres, la GAVA renforce la voix collective des artistes interprètes ou exécutants de l’audiovisuel à travers le monde.

Sa mission consiste à défendre les droits des artistes interprètes ou exécutants de l’audiovisuel à l’échelle internationale, en garantissant une rémunération équitable, la reconnaissance et l’autonomisation de toutes et tous, quels que soient leur origine ou leur lieu de résidence. Grâce à des actions de sensibilisation, d’éducation et à des partenariats internationaux, la GAVA œuvre à la création d’un monde où les droits des artistes interprètes ou exécutants sont universellement respectés et défendus.

Soucieuse de contribuer à la construction d’un avenir durable et inclusif, la GAVA promeut un écosystème créatif qui valorise la diversité culturelle et la contribution artistique. En unissant les forces au‑delà des frontières, la GAVA permet aux artistes interprètes ou exécutants de l’audiovisuel de jouer un rôle central dans le développement du paysage culturel mondial et dans la reconnaissance de leur travail créatif.

Le siège social de la GAVA se trouve à Genève, mais l’organisation est active dans toutes les régions du monde. La GAVA rassemble 34 membres répartis sur les cinq continents.

*Coordonnées complètes*

M. Jose Maria Montes, directeur par intérim

The Global Audiovisual Alliance (GAVA)

Rue de Bains 33

1205 Genève

Suisse

Tél. : +41 22 736 71 00

Mél. : secretariat@gava.global

Site Web : [www.gava.global](http://www.gava.global)

[L’annexe IV suit]

*International Music Artists Rights Alliance (IMARA)*

L’IMARA est l’organisation mondiale de défense des droits des artistes interprètes ou exécutants de la musique.

L’objectif de l’IMARA est de défendre, d’étendre et d’améliorer les droits des artistes interprètes ou exécutants de la musique dans le secteur musical et audiovisuel à l’échelle mondiale, ainsi que la gestion collective de ces droits.

Parmi ses objectifs figurent la défense de l’extension du droit à rémunération sur les services de diffusion en continu et les plateformes de contenu généré par les utilisateurs, afin de garantir une rémunération équitable aux artistes interprètes ou exécutants pour l’utilisation de leur musique sur les plateformes numériques; la perception des droits connexes pour ces derniers, également dans le contexte des enregistrements audiovisuels; et la poursuite de la réglementation sur l’IA visant à protéger les droits des artistes interprètes ou exécutants.

L’IMARA a été créée par les organisations de gestion collective qui octroient des licences et gèrent les droits des artistes interprètes ou exécutants de la musique à l’échelle mondiale. Celles‑ci constatent directement l’inégalité des redevances versées aux artistes interprètes ou exécutants de la musique lorsque leurs prestations sont utilisées dans le cadre de la diffusion en continu, de l’IA, de la vidéo et d’autres utilisations primaires ou secondaires.

*Coordonnées complètes*

Mme Annie Morin, présidente

122 Whinbush Rd

Hitchin SG5 1PN

Royaume‑Uni

Tél. : +44 7766 397807

Mél. : info@imara.global

Site Web : [www.imara.global](http://www.imara.global)

[L’annexe V suit]

*Korea Choreography Copyright Association (KCCA)*

La KCCA a été créée en 2023 par un groupe de passionnés et de chorégraphes de K‑pop partageant les mêmes idées en Corée, dans le but d’aider les chorégraphes et les danseurs. Alors que la Corée était l’épicentre de l’engouement pour la K‑pop, les droits des chorégraphes qui ont créé et produit des chorégraphies accrocheuses et tendance n’étaient pas protégés. Ces derniers n’ont pas été correctement reconnus pour leur travail, ni même rémunérés. La KCCA s’engage à s’attaquer à ces problèmes en sensibilisant le public et en soutenant divers programmes axés sur la promotion des droits des chorégraphes et des danseurs. Plus de 200 chorégraphes et danseurs à travers tout le pays ont rejoint l’association et participé à des sessions éducatives, à des événements de réseautage et à des cérémonies de remise de prix qui ont conduit à la reconnaissance de l’association par l’organisme gouvernemental coréen, le Ministère de la culture, des sports et du tourisme. La KCCA ne se contente pas d’être une association locale pour l’industrie de la création et est en train d’étendre ses activités à travers le monde.

La Korea Choreography Copyright Association est la première et unique organisation en Corée qui se consacre à la protection des droits des chorégraphes et de leur propriété intellectuelle, y compris les œuvres chorégraphiques, les détails de production et d’autres aspects artistiques et créatifs liés à la création de chorégraphies K‑pop. La KCCA souhaite participer aux discussions sur les questions de propriété intellectuelle et devrait y être incluse afin d’atteindre ses objectifs de protection légitime des créateurs de l’industrie K‑pop et des communautés de chorégraphes du monde entier.

*Coordonnées complètes*

Mme Hyerang Kim, présidente

3rd Floor, 33, Ttukseomro 13‑gil

Seongdong‑gu, Séoul

République de Corée

Tél. : +82 70 4354 2378

Mél. : https://www.koccoa.or.kr/

Site Web : [mj@1milliondance.com](mailto:mj@1milliondance.com)

[L’annexe VI suit]

*Songwriters Association of Canada (S.A.C.)*

Depuis plus de 40 ans, la Songwriters Association of Canada (S.A.C.) est le porte‑parole des auteurs‑compositeurs canadiens. Nous sommes un organisme à but non lucratif 100% canadien, dirigé par un conseil d’administration composé exclusivement d’auteurs‑compositeurs canadiens professionnels et actifs.

La S.A.C. défend les intérêts juridiques, commerciaux et créatifs des auteurs‑compositeurs, en œuvrant pour garantir une rémunération équitable, une législation équitable et la protection de la propriété intellectuelle et des droits patrimoniaux dans un paysage numérique en rapide évolution.

Notre mission repose sur trois piliers fondamentaux : la défense des droits, l’éducation et la communauté. Nous proposons : des formations professionnelles, des programmes éducatifs et des possibilités de réseautage qui accompagnent nos membres à chaque étape de leur carrière.

Les auteurs‑compositeurs créent la propriété intellectuelle essentielle qui sous‑tend l’industrie musicale. Nous travaillons pour garantir qu’ils soient respectés, rémunérés équitablement et habilités à construire une carrière durable dans la musique.

*Coordonnées complètes*

M. Arun Chaturvedi, président

41 Valleybrook Drive

Toronto ON M3B 2S6

Canada

Tél. :

Mél. : arun@songwriters.ca

Site Web : <http://www.songwriters.ca>

[L’annexe VII suit]

*The Danish Rights Alliance (*RettighedsAlliancen*)*

La Rights Alliance est un groupe d’intérêt dont la mission principale est de garantir des conditions commerciales équitables et sûres pour l’industrie de la création sur l’Internet. Notre travail s’appuie sur plus de 10 ans d’expérience, qui nous ont permis de développer un système efficace grâce à une compréhension unique des liens entre le droit, la dynamique numérique et les facteurs de motivation humaine. La Rights Alliance compte parmi ses membres des petites et grandes entreprises, des organisations et des associations. Celles‑ci ont toutes en commun le fait qu’elles détiennent, d’une manière ou d’une autre, des droits sur des contenus et des produits protégés par des droits de propriété intellectuelle. Nos membres ont uni leurs forces parce qu’ils accordent tous de l’importance à une plateforme commune, tant sur le plan politique que sur les plans juridique et de la communication.

La Rights Alliance s’engage pleinement à relever les défis liés à l’utilisation non autorisée de contenus protégés par le droit d’auteur dans l’environnement numérique, y compris l’impact croissant de l’IA. La Rights Alliance a contribué au rapport 2025 du Comité consultatif sur l’application des droits (ACE) de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), intitulé “Étude sur l’efficacité et les moyens juridiques et techniques d’exécution des ordonnances de blocage de sites Web”, qui a mis en évidence les effets positifs significatifs du blocage de sites sur la réduction du piratage en ligne et l’augmentation de la consommation de contenus légaux. Ce rapport présentait des données montrant une baisse significative du nombre de visites sur les sites pirates, plusieurs pays ayant également enregistré une réduction notable du piratage en ligne et une augmentation correspondante de l’utilisation de services légitimes. La Rights Alliance était également chargée de présenter ce rapport dans les locaux de l’OMPI lors de la dix‑septième session de l’ACE au début de l’année 2025.

*Coordonnées complètes*

M. Thomas Heldrup, responsable de la protection des contenus et de l’application des droits

M. Juan Rotger, administrateur chargé des politiques et de l’application des droits de propriété intellectuelle

Vesterbrogade 15, 1.

1620 København V

Danemark

Tél. : +45 60 56 63 64

Mél. : thomas.heldrup@rettighedsalliancen.dk; juan.rotger@rettighedsalliancen.dk

Site Web : [www.rettighedsalliancen.com](http://www.rettighedsalliancen.com)

[L’annexe VIII suit]

*The Indian Performing Right Society Limited (IPRS)*

L’Indian Performing Right Society Limited (“IPRS”), constituée en société à responsabilité limitée par garantie en 1969, est la seule société indienne de gestion des droits d’auteur, enregistrée par le Gouvernement indien en vertu de la loi de 1957 sur le droit d’auteur, chargée de gérer les droits relatifs aux compositions musicales et aux paroles associées. L’IPRS gère les droits d’exécution musicale et les droits mécaniques en tant que cessionnaire de plus de 19 000 auteurs (paroliers), compositeurs et éditeurs de musique indiens. L’IPRS représente plus de 12 millions de titres musicaux indiens et plus de 25 millions de titres musicaux étrangers sur plusieurs plateformes, notamment les plateformes de diffusion de musique en continu au format numérique, l’OTT (AVOD/SVOD), la télévision par satellite, la radio, les jeux vidéo, la publicité, etc.

La propriété intellectuelle est donc un moteur essentiel pour l’IRPS et ses plus de 19 000 membres créateurs et éditeurs indiens. Les délibérations du comité sont essentielles pour examiner les questions relatives au droit d’auteur et aux droits connexes, relever les nouveaux défis technologiques, formuler des recommandations visant à actualiser le droit international de la propriété intellectuelle par voie de traités ou d’autres moyens, et favoriser l’harmonisation internationale. En tant que seule société indienne de gestion des droits d’auteur reconnue par le Gouvernement indien, l’IPRS est bien placée pour fournir des informations importantes sur les perspectives en matière de droits d’auteur en Inde, un marché important et en pleine croissance pour le reste du monde.

*Coordonnées complètes*

M. Rakesh Nigam, président‑directeur général

The Indian Performing Right Society Limited

208, Golden Chambers

New Andheri Link Road

Andheri (West)

Mumbai – 400 053.

Tél. : +91‑22‑69729999; +91-98210 59546

Mél. : rakesh.nigam@iprs.org

Site Web : [www.iprs.org](http://www.iprs.org)

[Fin de l’annexe VIII et du document]